

## Délits contre les personnes et les biens

Les activités du service Délits contre les personnes et les biens s'étendent sur plusieurs phénomènes criminels visant les personnes ou leurs biens. Sont donc compris dans cette catégorie les délits liés à la violence (en particulier la violence intrafamiliale, la délinquance sexuelle, les délits racistes) ou les délits patrimoniaux tels que les vols et les attaques, le car-jacking, les cambriolages, etc. qu'ils soient commis par des personnes isolées ou des bandes de criminelles itinérantes. La délinquance au volant et la problématique de la drogue y sont également traitées.